



Wallonie

Beyne-Heusay

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont :

- L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE BEYNE-HEUSAY dont les bureaux sont situés Place J.Dejardin n°2 à 4610 BEYNE-HEUSAY
- LA RONDE ENFANTINE ASBL, dont les bureaux sont situés Avenue de la Gare n°23/25 à 4610 BEYNE-HEUSAY.

Le terrain concerné est situé Place Ferrer à 4610 BEYNE-HEUSAY et cadastré division 1, section B n°388 E2.

Le projet consiste en la construction d'une crèche et présente les caractéristiques suivantes :

- disposition en « L » dans la partie nord de la parcelle
- le volume principal s'étend en longueur et le volume arrière se referme contre l'école maternelle existante, ceux-ci définissent une cour intérieure sécurisée
- combinaison de toitures plates et de toitures en pente.

Une nouvelle annonce est organisée suite à l'introduction de documents modificatifs et conformément à l'article R.IV.40.2 §1er 2° du CoDT.

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous au 04/355.81.62** durant les jours ouvrables de 8h00 à 16h30 à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Avenue de la Gare 68, 4610 BEYNE-HEUSAY.

**Une partie des documents est consultable sur le site internet de l'administration communale de Beyne-Heusay.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Nathalie HOUBARD, téléphone : 04/355.81.62, mail : [urbanisme@beyne-heusay.be](mailto:urbanisme@beyne-heusay.be), dont les bureaux se trouvent : Service urbanisme, Avenue de la Gare, n°68, à 4610 Beyne-Heusay.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 21 novembre 2024 au 05 décembre 2024 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Avenue de la Gare 68 à 4610 BEYNE-HEUSAY ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@beyne-heusay.be](mailto:urbanisme@beyne-heusay.be)

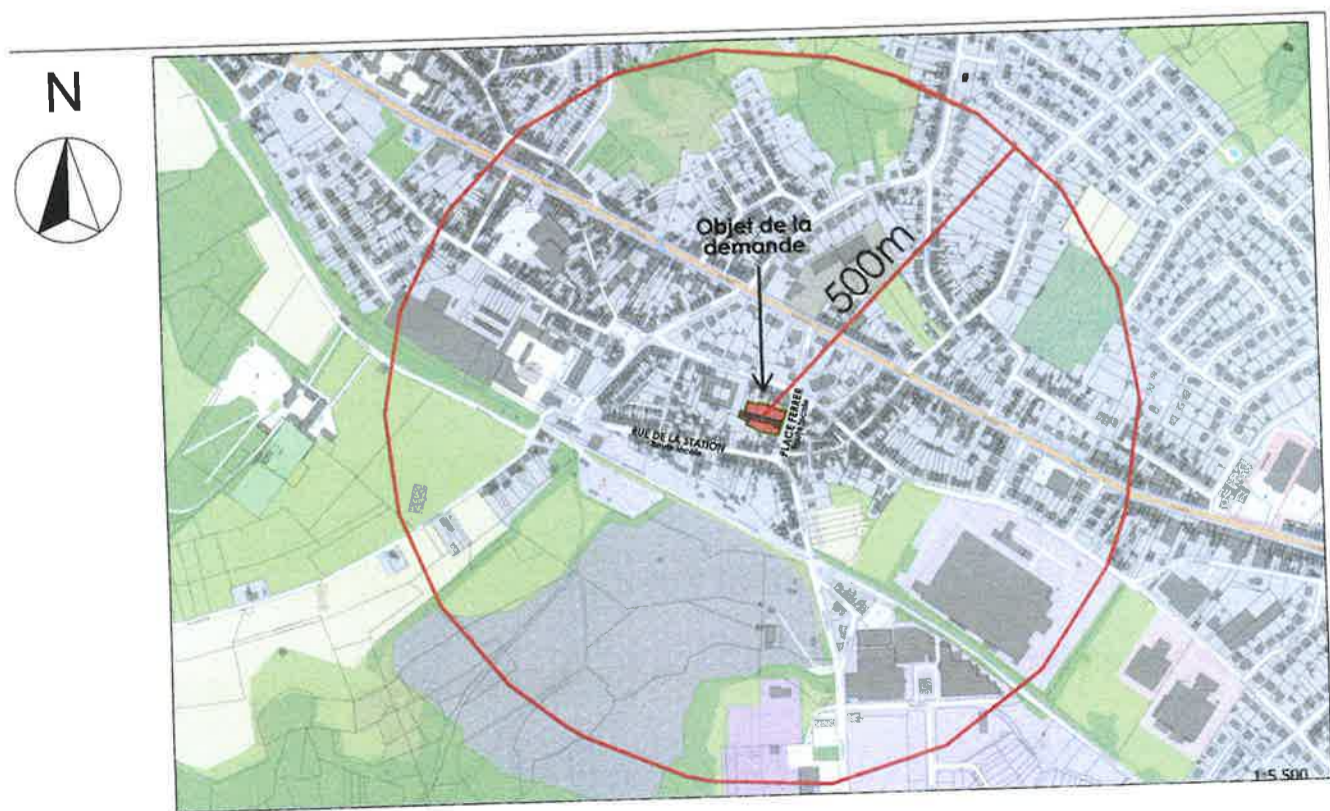
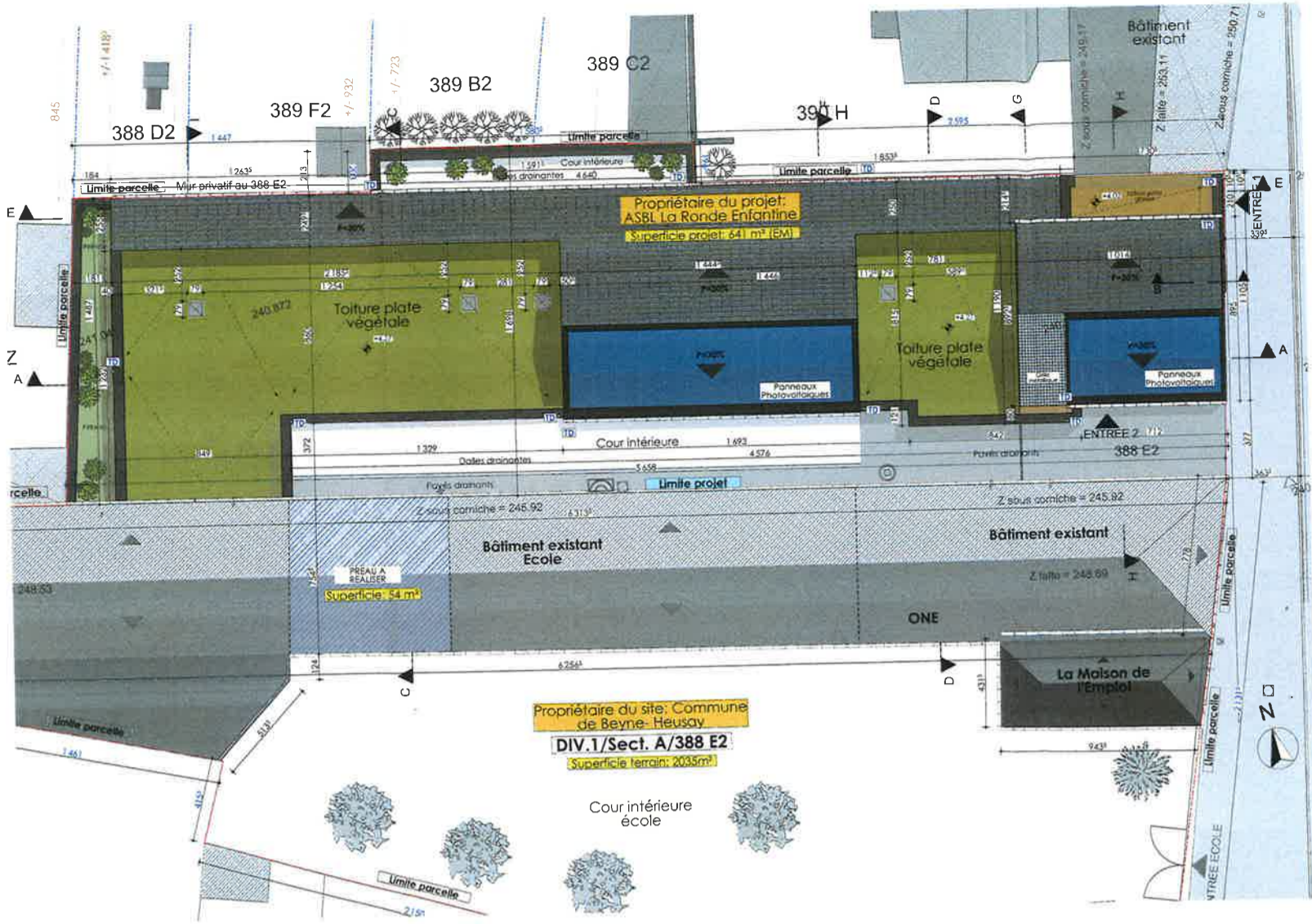
PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Marc HOTERMANS.

Didier HENROTTIN.



PLAN DE SITUATION